

ANNEXE 17



DEMANDE DE DEROGATION ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture a compétence pour accorder, en début de formation, de façon individuelle et exceptionnelle, une dérogation aux conditions fixées par la réglementation pour poursuivre la scolarité dans les filières de formation de l'enseignement agricole.

Toute demande de dérogation, transmise par l'établissement d'accueil, **devra comporter obligatoirement l'ensemble des informations et pièces justificatives sollicitées dans le présent formulaire.**

Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter à la note de service **DGER/SDPFE/2022-233 du 21 mars 2022.**

La demande de dérogation doit être adressée par courrier à la DRAAF/SRFD –au plus tard le 15 juillet 2022 sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées.

Etablissement d'accueil (nom et adresse) :

.....
.....

Renseignements concernant l'élève :

Nom :	Prénom :
F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>	date de naissance :
Nom et prénom du représentant légal :	
adresse	
code postal	ville
téléphone :	courriel :@.....

Pièces à joindre <u>obligatoirement</u> *	pièces jointes
Lettre indiquant le motif de la demande de dérogation, signée par les parents ou le représentant légal ou le jeune s'il est majeur (annexe 1)	<input type="checkbox"/>
L'avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine (annexe 2)	<input type="checkbox"/>
Copie des 3 derniers bulletins scolaires (année scolaire 2021-2022)	<input type="checkbox"/>
Copie de l'avis de la CDOEA (Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés) SI sortie en cours du cycle SEGPA ou SI l'élève a moins de 16 ans	<input type="checkbox"/>
Copie du diplôme (ou du relevé de notes) lorsqu'il est requis	<input type="checkbox"/>

* L'établissement d'accueil et la famille peuvent, à l'appui de la demande, joindre d'autres pièces justificatives en rapport avec le cursus scolaire.

Etablissement d'origine - année scolaire 2021-2022 :

Nom de l'établissement d'origine :

Classe fréquentée en 2021-2022 avec spécialité :

Diplôme obtenu 2021-2022 avec spécialité :

A compléter par l'établissement d'accueil – année scolaire 2022-2023 :

Classe demandée 2022-2023 avec spécialité

Avis motivé du directeur de l'établissement d'accueil :

.....
.....
.....

date/...../.....

signature du directeur et cachet de l'établissement

Avis de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

accorde la dérogation pour l'entrée en classe

n'accorde pas la dérogation

au motif de :

.....
.....
.....

date/...../.....

Pour la directrice régionale et par délégation
la cheffe du service régional
de la formation et du développement

Marie-Catherine
ARBELLOT DE VACQUEUR